

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 mai 2021

Date de la convocation : 27/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, M. Patrick CURTAUD à M. Jean-Claude LUCIANO, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON.

Absent suppléé : M. Martin DAUBREE représenté par son suppléant Christophe GONON.

Absents : M. Jean-Paul PHILLY, M. Lévon SAKOUNTS.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **ENVIRONNEMENT** - **Climat Air Energie** : Espace Info Energie et accompagnement du territoire à la transition énergétique - Avenant annuel 2021 à la convention tripartite avec l'AGEDEN et ALTE 69

Rapporteur : Denis PEILLOT

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive) et en phase d'élaboration d'un nouveau PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), l'Agglomération impulse et accompagne la diminution des consommations énergétiques et le développement du recours aux énergies renouvelables.

Par délibération du 17 décembre 2019, l'Agglomération a décidé de passer une convention tripartite d'objectifs avec :

- l'AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Energie). Cette association œuvre sur le périmètre de l'Isère depuis de nombreuses années
- l'Agence Locale de la Transition Energétique (ALTE 69) pour le périmètre Rhône. Ce qui a permis de couvrir le périmètre Rhône de notre agglomération et d'ouvrir une permanence physique à Condrieu.

La convention prévoyait 40 660 € (dont 28 840 € pour l'AGEDEN et 11 820 € pour l'ALTE69) de contribution en 2020, avec une actualisation annuelle en fonction de l'ambition du PCAET.

La convention prévoyait également la possibilité d'un ajustement par voie d'avenant d'autant que les modalités techniques et financières retenues pour la mise en œuvre du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) n'était alors pas connues. Or, par délibération du 10 Novembre 2020, l'Agglomération a approuvé le principe d'une réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) et d'une réponse commune d'une part avec le département de l'Isère et d'autre part avec le département du Rhône.

L'avenant 2021 proposé ce jour au Conseil Communautaire tient compte de la mise en place du SARE et du programme d'actions 2021 (document joint en annexe).

Par suite, le montant de la contribution 2021 est estimé à 78 900 € (dont 63 700 € pour l'AGEDEN et 15 200 € pour l'ALTE 69) soit un coût net de 54 200 €, estimé après cofinancement du SARE. A noter que sur le périmètre Rhône, les cofinancements du SARE (Département/Région/CEE/Etat) sont versés à Alte 69 pour contribuer directement au financement des actes. Sur le périmètre Isère, les cofinancements du SARE seront versés à l'Agglomération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°18-247 du Conseil Communautaire du 27 juin 2018 par laquelle Vienne Condrieu Agglomération a décidé du lancement de l'élaboration de son PCAET,

VU la délibération n°19-253 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019 approuvant les termes de la convention d'objectifs 2020-2021 entre Vienne Condrieu Agglomération, l'AGEDEN et ALTE69, relative à la mise en œuvre du programme d'actions pour la transition énergétique en Isère et dans le Rhône.

VU la délibération n°20-231 du Conseil Communautaire du 10 Novembre 2020 décidant de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE),

VU l'avis de la commission Climat Air Energie Biodiversité du 7 avril 2021,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

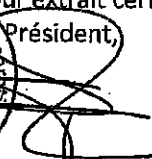
APPROUVE les termes de l'avenant 2021 à la convention d'objectifs 2020-2021 entre Vienne Condrieu Agglomération, l'AGEDEN et ALTE69, relative à la mise en œuvre du programme d'actions pour la transition énergétique en Isère et dans le Rhône.

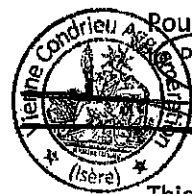
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 7 mai 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Président,

Thierry ROVACS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat